

## ↳ L'ASSURANCE HABITATION

La souscription d'une assurance habitation pour votre maison individuelle est obligatoire dès que vous l'avez réceptionnée, qu'il s'agisse de la construction de votre résidence principale ou d'une résidence secondaire.

### MODALITÉS PRATIQUES

- Vous pouvez souscrire à une assurance pendant la construction, mais cela n'est pas obligatoire. Contrairement à un contrat multirisques habitation classique, l'assurance souscrite pendant la construction contient seulement quelques garanties : incendie, dégât des eaux et catastrophe naturelle. Les vols et le vandalisme, quant à eux, sont couverts par l'assurance souscrite par Artis pendant la durée des travaux.

Dès que vous avez réceptionné votre maison, la souscription à une assurance multirisques habitation est obligatoire. N'hésitez pas à comparer plusieurs assureurs.

